



Devis signé mais non honoré

Par **olimo**, le **16/07/2008** à **12:48**

En octobre 2006 nous avons renvoyé un devis signé à un carreleur pour effectuer des travaux dans notre habitation. Après plusieurs appels de notre part sans réponse nous avons décidé de changer d'entrepreneur et n'avons donc pas donné suite à ce devis.

En mars 2008, l'entreprise nous recontacte par téléphone demandant où en est le chantier. Nous répondons que les travaux sont terminés. L'entrepreneur nous menace de poursuites précisant qu'il avait prévu ce chantier dans son planning... (il réagit néanmoins plus d'un an plus tard).

En début de semaine, nous avons reçu une citation à comparaître au tribunal d'instance : l'entreprise demande 2171 euros de dommages et intérêts.

Quels recours avons-nous face à cette entreprise ?

Merci de l'intérêt que vous porterez à mon mail.

Cordialement.

Par **danielle**, le **18/07/2008** à **12:59**

bonjour, je pense que vous auriez envoyé à cette entreprise un courrier avec leur demandeur de bien vouloir vous donner une réponse afin de savoir quand il envisageait de faire les travaux!!! avant de vous en prendre une autre à mon avis que vous êtes en tort- désolée pour vous- si vous avez les courriers comme quoi vous l'avez contacté pas de problème pour vous